

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit**

**Mardi 11 septembre 2012 à 11 h 00 – Bureau du Doyen**

**Présents** : Mme BAUDOIN – Mme BERNARD – Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE –  
M. DUBREUIL – M. GARNIER – M. LE POMMELEC – Mme MARLIAC

**Présents à titre de membres invités** : Mme LACROIX – M. LEDUC – Mme CHANTILLON

**Excusés** : M. MORAND – M. CHARILLON

**Présidence de la séance** : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 10 h 00, Bureau du Doyen.

1 – Approbation du procès verbal du 28 juin 2012

***Approbation à l'unanimité***

2 - Régime des études et du contrôle des connaissances

Des modifications et précisions mineures ont été apportées à la version du texte, telle qu'approuvée au précédent Conseil de gestion. Elles tiennent compte de remarques faites par le Conseil de gestion de l'École d'économie, par M. Fabien Feschet, Vice-Président du CEVU et par M. François Saint-Germain, Responsable de la scolarité centrale.

***1 abstention - Approbation à la majorité***

### 3 - Régime d'examen - Licence mention Droit

Il s'agit de rectifier une erreur qui concerne un cours qui n'avait pas été situé dans le bon semestre (finances publiques en L3 parcours administration publique). Cette modification entraîne une nouvelle répartition des ECTS dans l'unité concernée.

**Approbation à l'unanimité**

### 4 - Intervenants extérieurs

M. Le Doyen rappelle la procédure concernant l'habilitation des intervenants extérieurs.

**Intervenants de moins de 30h TD** : un curriculum vitae doit nous être fourni. Par la suite, l'avis du Conseil de Gestion est demandé.

**Intervenants de plus de 30hTD** : la procédure se déroule en plusieurs phases.

- Phase 1 : Réception des CV, Diplôme, titre professionnel ou toute autre pièce permettant d'évaluer le niveau de connaissances académiques et le nombre d'heures prévues. Établissement d'un justificatif précisant l'opportunité du recrutement (adéquation entre la formation, l'expérience de l'IE et le domaine d'intervention dans lequel il est sollicité)
- Phase 2 : Une commission d'étude des dossiers se réunit pour préparer les travaux du CS restreint.
- Phase 3 : Validation par le CS restreint pour 5 ans (renouvelable selon la même procédure).

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs faisant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

**Avis favorable pour chacun d'eux  
Approbation à l'unanimité**

### 5 - Questions diverses

M. Alain Le Pommelec demande si Apogée sera adaptée aux nouveaux régimes. Mme Christine Bertrand que M. Fabien Feschet a indiqué au comité Licence que le nécessaire serait fait.

Mme Claire Marliac souhaiterait qu'une date de rentrée pour les étudiants préparant aux concours soit fixée. 82 sont inscrits actuellement. Les inscriptions sont encore en cours.

Monsieur le Doyen lève la séance à 12 h.

Clermont-Ferrand, le 26 septembre 2012

La secrétaire de séance,  
  
**L. LACROIX**

Le Doyen,  
  
**F. GARNIER**